

Excellences

Monsieur Laurent Fabius Président de la COP21

Chers Ministres et Chefs de Délégation,

Madame le Secrétaire Exécutif de la Convention,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'abord féliciter et remercier le Gouvernement Français pour la réalisation de cet événement important et historique.

C'est un privilège pour mon Gouvernement, d'être engagé dans le processus de négociation du Nouvel Accord Climatique. Cet Accord permettra à l'humanité de construire une politique environnementale équitable et par conséquent de réduire les écarts sociaux en améliorant la qualité de vie des générations présentes et futures.

L'Humanité vit actuellement un moment historique dans la lutte contre les Changements Climatiques. Par conséquent, la signature d'un Accord ambitieux, juridiquement contraignant et limitant la hausse de la température mondiale moyenne en dessous de 1,5°C, représente une condition sine-qua-non pour la réussite de cette 21^{ème} Conférence des Parties.

Combattre les causes et des Changements Climatiques exige des efforts de la part de chacun des Parties en vue de réduire les émissions des Gaz à effet de Serre tout en tenant compte des Capacités et des Responsabilités différenciées.

C'est dans ce sens que les Pays Moins Avancés ont néanmoins acceptés de relever le défis en contribuant à l'édification d'entreprises à faible émissions de carbone, résilientes aux effets des Changements Climatiques, comme l'illustre les INDCs.

Excellences,

L'Accorde de Paris ne pourrait être Global et Ambitieux, si les Pertes et Préjudices sont ignorés. Pour cette raison, nous insistons sur l'élaboration dans l'Accord d'un mécanisme qui aborde les Politiques, Mesures et Programmes qui répondront aux questions relatives aux Pertes et Préjudices.

En Assurant la Présidence des Pays les Moins Avancés (PMA), il est indispensable de rappeler que nous sommes les plus vulnérables, de ce fait, le nouvel Accord Climatique devrait prévoir des conditions spéciales dans l'article 4.9, de la Convention, relatives à ce Groupe. Nous ne devons pas oublier que les conséquences inhérentes aux Changements seront graves et sans doute, irréversibles.

Ainsi, Il est impératif d'agir maintenant, pour que le Nouvel Accord soit un guide de Développement pour le future et dont les Parties pourront suivre les paramètres durant la prochaine décennie.

O compromisso do Grupo de Países que represento para com a necessidade de estabilizarmos as emissões de gases de efeito estufa no futuro, é claro. 46 dos 48 Países Menos Avançados já apresentaram as suas Contribuições Nacionais.

L'engagement des PMA, que nous représentons, et qui ont manifestes leur volonté de stabiliser leurs émissions de Gaz à Effet de Serre, est Claire. Ainsi, 46 des 48 PMA ont présentes leurs INDCs, qui contiennent tous des éléments de forte Atténuation, comme en témoigne leurs évidentes ambitions à créer un développement à faible intensité carbonique.

Nous travaillons actuellement sur plusieurs initiatives dans le secteur économique à faible émissions de Carbone, de l'élaboration de Matrices énergétiques à faible émission de Carbone aux projets d'Adaptation au niveau de l'Agriculture, combattre la pauvreté, la valorisation des communautés dans la préservation de l'Environnement, la préservation des forêts, associées aux efforts que nous faisons pour le Développement Durable.

Les Pays les Moins Avancés ont un urgent besoin de s'adapter, comme énoncés dans les Programmes d'Adaptations Nationaux. Leur mise en œuvre est estimée à 5 milliards de dollars, seulement un cinquième de ce montant a été mobilisé.

Nous avons besoin d'appuis dans les Projets d'Agricultures, en relation au climat, mais également de Fonds pour la préservation des Forêts.

Aussi, les Projets d'Infrastructure de Résilience pour l'Eau et l'Assainissement, pour le sous-secteur du Transport et la Résilience urbaine peuvent être financés par le Fond Multilatéral. Nous devons anticiper les impacts des actions Pre2020.

Ces valeurs représentent le montant nécessaire pour financer les projets approuvés, mais dont la mise à disposition présente une clause conditionnelle.

Les PMA espèrent que le Fonds d'Aide au Financement des projets, vont non seulement assurer la pleine mise en œuvre des Plans Nationaux d'Adaptation jusqu'en 2020, mais aussi qu'il pourrait être utile pour l'Accord de Paris, comme un instrument chargé de renouveler les ressources supplémentaires, en particulier pour les besoins d'adaptation.

Nous regrettons que la capacité d'absorption des émissions, dans les PMA, soit diminuée tout simplement parce que nous devons assurer une meilleure cohérence dans nos politiques.

Avant de conclure, nous tenons à souligner le rôle des mécanismes et canaux de coopération bilatérale. Cependant, ils peuvent être une barrière supplémentaire pour les plus vulnérables, pour lesquels les mécanismes multilatéraux sont préférés.

Enfin, je ne pourrais pas terminer sans remercier la communauté des Bailleurs de Fonds pour le rôle qu'ils ont joué dans le maintien du Fonds d'aide aux PMA.

Nous espérons l'avènement d'un Nouvel Accord Mondial et la nécessité d'assurer une capacité de mise en œuvre uniforme, la mobilisation davantage de Bailleurs de Fonds et une augmentation des financements.

Nous devons être unis!

Merci de votre Attention.